



Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la Ruralité,
5 février



Le Président de la République Emmanuel Macron
inaugure la préfecture rénovée, 3 juin



Alain Griset, ministre délégué aux PME, 15 octobre



Emmanuelle Wargon, ministre déléguée au Logement,
25 février

Rapport d'activités des services de l'État dans le Lot 2021



Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation
et de la Fonction publique, 22 octobre



Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie,
4 mars



Le Président de la République Emmanuel Macron,
à la gendarmerie de Saint-Géry, 2 juin



Jean Castex, Premier ministre, 29 octobre



Comme l'année précédente, la crise sanitaire a fortement marquée l'année 2021. Nos organisations et nos modes de fonctionnement ont évolué et se sont adaptés à une situation qui dure dans le temps. La mobilisation collective des services de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises nous a permis d'assurer la protection et la santé de tous. Situation exceptionnelle, moyens exceptionnels, l'État a répondu présent et s'est fortement mobilisé notamment avec la création des 16 centres de vaccination répartis sur l'ensemble du département pour assurer la vaccination de tous les Lotoises et Lotois, mais également avec les mesures de soutien et le déploiement du plan France Relance qui représente à ce jour 500 millions d'euros d'aides et de subventions au bénéfice des filières industrielles, agricoles, culturelles, de l'emploi des jeunes mais également de l'investissement des collectivités et de la rénovation énergétique.

En parallèle, les services de l'État ont poursuivi leur action. Ce rapport d'activité illustre les politiques publiques déclinées au plan local s'inscrivant dans les grands champs d'actions de la sécurité, de la protection des populations, de l'aménagement du territoire, de l'appui aux collectivités, du maintien de la cohésion sociale, de la reprise de l'économie et de l'emploi ou encore de l'éducation.

Les services de l'État dans le Lot restent mobilisés pour répondre aux nombreux enjeux et priorités de l'année 2022 : l'organisation des élections présidentielle et législatives, l'accélération de la transition énergétique, le soutien au pouvoir d'achat de nos concitoyens ou encore à la lutte contre la désertification médicale.

Nouvellement nommée sur ce poste, je tiens à saluer l'action de mon prédécesseur Michel Prosic, et vous assure de mon engagement total ainsi que celui des services de l'État pour continuer à agir de concert avec vous en vue de construire des réponses adaptées à notre territoire.

Mireille Larrède
Préfète du Lot

SOMMAIRE



Protéger pendant la crise **sanitaire**

Protéger nos concitoyens



Aménager le cadre de vie

Éduquer et former



Servir les citoyens et les collectivités

Favoriser l'emploi et le développement **économique**



Maintenir la **cohésion** sociale

PROTÉGER PENDANT LA CRISE SANITAIRE



Dès janvier 2021, les services de l'État, les centres hospitaliers, les médecins libéraux et les élus se sont mobilisés pour permettre à chaque Lotois qui le souhaitait d'accéder à la **VACCINATION**. C'est ainsi que 16 centres de vaccination, répartis dans l'ensemble du département se sont ouverts, au printemps 2021.

L'approvisionnement des **CENTRES DE VACCINATION** entre la pharmacie du centre hospitalier de Cahors et les différents centres a été assurée grâce aux moyens humains et matériels du service départemental d'incendie et de secours, de transporteurs sanitaires et d'agents de la préfecture.

Des **CAMPAGNES DE VACCINATION ESTIVALES** ont également été menées dans les secteurs touristiques, comme Rocamadour et Saint-Cirq-Lapopie, et dans les centres commerciaux.

À la rentrée scolaire, tous les élèves âgés de plus de 12 ans se sont vus proposer la vaccination dans leur **ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE**, ou à proximité immédiate de celui-ci.

Ces actions ont permis à 90% des Lotois de disposer d'un schéma vaccinal complet.

Dès le premier confinement, un **COMITÉ DE L'AIDE ALIMENTAIRE** présidé par le préfet du Lot a permis de coordonner les actions des institutions, des associations d'aide alimentaire et d'accompagnement au bénéfice des Lotois les plus fragiles.

En 2021, ce comité a évolué vers un format plus élargi de collaboration et de partage de l'information associant le secteur caritatif et le réseau des CCAS/CIAS.

Dans le cadre du groupe de travail sur l'aide alimentaire en zone non couverte, plusieurs projets, visant à mettre en place une meilleure couverture du département, ont vu le jour :

- un projet porté par la **BANQUE ALIMENTAIRE** et le Secours Populaire dans l'ouest du Lot avec un financement de **58 000 €** dans le cadre de France Relance ;

- un projet porté par le **SECOURS POPULAIRE** afin de développer de nouveaux champs d'interventions solidaires au profit des publics en précarité avec un financement de **28 500 €** dans le cadre de France Relance ;



- un projet d'épicerie itinérante par l'**ASSOCIATION RERTR** financés à hauteur de **35 000 €** dans le cadre de France Relance et de **53 571 €** sur le Fonds de développement de l'inclusion pour l'achat du véhicule.

- un projet de camion itinérant porté par les **RESTOS DU CŒUR DU LOT** qui apporte la dimension d'aller vers des territoires non couverts par une distribution alimentaire sociale classique.

70 000

contrôles des personnes et des établissements recevant du public par les forces de l'ordre

1 171

verbalisations

16

centres de vaccination permanents

437 242

injections administrées

3 239

injections réalisées en une seule journée, le 14 décembre 2021

16 800

doses de vaccin administrées par les pompiers du Lot

60

opérations de vaccination organisées dans le département par le SDIS

70

points de situation envoyés aux élus et chefs de services de l'État

140 725

masques distribués auprès des associations de l'accueil, de l'hébergement, et de l'insertion

11 140

chèques services d'une valeur de 3,50 € distribués

6 145

crimes et délits constatés par les forces de sécurité intérieure

683

enquêtes liées à la cybercriminalité, en hausse

426 888 €

d'avoirs criminels saisis dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants

121

consommateurs verbalisés par le biais de l'amende forfaitaire délictuelle

54 088

missions de prévention de proximité effectuées par les gendarmes du Lot

4839

rencontres avec les élus

44

opérations de recherche qui ont concerné 30 mineurs

11 395

interventions du SDIS

97

feux de végétation

79 295

appels au Centre de traitement de l'alerte

PROTÉGER NOS CONCITOYENS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

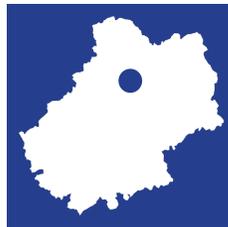
Les **VIOLENCES INTRAFAMILIALES** poursuivent leur progression avec une hausse de 18 %, représentant 374 victimes.

La Police nationale est mobilisée pour renforcer la **SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN** avec la poursuite de la présence sur la voie publique, la sécurisation des transports en commun et l'accompagnement personnalisé des administrés.

© Gendarmerie du Lot



La **LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS** mobilise les services d'enquête avec près de 400 affaires en lien avec la consommation ou le trafic. Les forces de l'ordre ont procédé à la saisie de plus de 500 kg (tous produits confondus) et ont démantelé une trentaine de points de trafic.



La Gendarmerie a **SÉCURISÉ** deux rave-partys illégaux en mobilisant 350 gendarmes, relevant 480 infractions, l'une d'entre elles **AU BASTIT**, réunissant 1 250 personnes et 500 véhicules.

Face à l'opposition grandissante entre les **CHASSEURS** et les collectifs ou associations anti-chasse dans le département, plusieurs services de la Gendarmerie assurent, en lien avec l'OFB, la sécurité des battues.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Après l'accalmie de 2020, liée aux différents confinements et à la restriction des déplacements, l'**ACCIDENTALITÉ** est en hausse de 51 % en 2022, pour un total de 105 accidents, 18 tués et 110 blessés. Cependant, comparé à 2019, l'accidentalité augmente de manière moins exponentielle (20%). On remarque également l'augmentation des accidents impliquant des deux roues, tant sur le réseau départemental qu'en zone urbaine.

Les accidents sont causés principalement par l'inattention des conducteurs, la vitesse excessive ou inappropriée, la consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants et le non-respect des règles de priorité.

Pour prévenir les accidents de deux roues, la Gendarmerie du Lot a initié 6 séances de prévention intitulées « **TRAJECTOIRES DE SÉCURITÉ** », destinées aux motards et pilotes de deux roues motorisées, action qui sera reconduite en 2022.

Plusieurs opérations de **SENSIBILISATION** auprès du grand public, sur les aires d'autoroute lors des grandes migrations vacancières, dans les établissements d'enseignement ont été organisées.



© Gendarmerie du Lot

11 668 **INFRACTIONS**, dont 7 322 graves génératrices d'accidents ont été relevées. Les services de polices administratives ont procédé à la **RÉTENTION DE 932 PERMIS DE CONDUIRE** soit une augmentation de 13 % par rapport à 2020.

Le Lot est en bonne position pour la **RÉUSSITE AUX EXAMENS DE PERMIS DE CONDUIRE**. Malgré la crise sanitaire, les délais de passage ont été maîtrisés passant de 55 jours en 2020 à 46 jours en 2021. Le Lot a été choisi pour l'expérimentation, en 2021, d'un nouveau dispositif de réservation de places pour l'examen du permis. « **RDVPERMIS** » facilite la gestion des places et sera étendu au niveau national à la fin 2022.

SÉCURITÉ CIVILE



© Pompiers du Lot

Du 1^{er} au 3 février 2021, le centre opérationnel départemental (COD) a été activé par le préfet du Lot en raison des **CRUES SUR LES BASSINS DU LOT ET DE LA DORDOGNE**. Les services de l'État ont été pleinement mobilisés pour assurer la sécurité de tous les concitoyens et leur apporter rapidement des réponses.

Les programmes d'action de **PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS (PAPI)** du bassin du Lot connaissent une bonne dynamique avec plus de 80 % des actions déjà mises en œuvre.

L'année 2021 a introduit des évolutions réglementaires par le biais d'un nouveau cahier des charges. Un avenant, validé en septembre 2021, a permis l'actualisation du programme et l'obtention de financements supplémentaires.

S'agissant de la Dordogne lotoise, les études de révision se sont poursuivies permettant l'achèvement de la partie hydrologie. La partie hydraulique a également bien avancé.



© Pompiers du Lot

Les **SAPEURS-POMPIERS DU LOT** ont été mobilisés en renfort dans l'arc méditerranéen en 2021. Au total, durant les mois de juillet et août, 85 personnels ont répondu présents pour participer à la constitution de la **COLONNE DE RENFORT** Occitanie à cinq reprises.

SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

En 2021, l'UiD-DREAL et les services de la DDETSPP ont procédé à 82 **INSPECTIONS D'INSTALLATIONS CLASSÉES** dans le Lot, afin de s'assurer de leur fonctionnement, de mieux évaluer les risques, et de finaliser l'instruction d'études de dangers pour les sites SEVESO.

La mise en service de **TROIS MÉTHANISEURS AGRICOLES** a donné lieu à des contrôles avec un focus sur la prévention du risque accidentel.

SÉCURITÉ SANITAIRE

Le **CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX** destinées à la consommation humaine (EDCH), exercé par les services de l'ARS, s'est traduit par 1 864 prélèvements, 10 restrictions des usages de l'eau et la mise en service d'une interconnexion en urgence. 4 inspections ont été réalisées pour le contrôle des captages, des périmètres de protection ainsi que les stations de traitement.

Ces services se sont également assurés de la qualité des **EAUX DE LOISIRS** en réalisant le contrôle



sanitaire de 331 bassins dont 20 ouverts toute l'année et 25 sites de baignade. D'ailleurs, trois nouveaux sites ont été recensés le long de la Dordogne dans les communes de **LACAVE**, **CREYSSE** et **MONTVALENT**.

S'agissant de la sécurité sanitaire animale, des mesures spécifiques pour **LUTTER CONTRE LA TUBERCULOSE** ont été mises en place. Dans le Lot, près de 5 700 bovins ont été testés permettant de découvrir un foyer de tuberculose à proximité de la Dordogne qui a conduit à l'abattage du troupeau.

S'agissant de la **LUTTE CONTRE LES ARBOVIROSES** (maladies dues à un virus transmis par les moustiques infectés), la surveillance a conclu à la colonisation de 19 nouvelles communes dans le département, soit un total de 70 communes colonisées. L'ARS a procédé à des actions de sensibilisation à destination des élus et des habitants.

230 000 €

de travaux réalisés sur les édifices classés, dont 81 000 € de subvention sur 16 édifices

75 000 €

de petites réparations effectuées sur la cathédrale de Cahors

12

projets de parcs photovoltaïques ont été étudiés par les services de l'État

645

actes d'urbanismes ont été contrôlés en application de la stratégie nationale et régionale

58 342 m²

de projets de bâtiments agricoles en zone non constructible examinés par la commission départementale

241

communes ont appliqué la taxe d'aménagement

6 000

informations et conseils délivrés par le guichet unique Rénov'Occitanie Lot

10 000 000 €

versés avec MaPrimeRénov'

AMÉNAGER LE CADRE DE VIE

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Pilote du plan de rénovation énergétique du bâtiment (PREB) et déléguée locale de l'agence nationale pour l'habitat (ANAH), la Direction départementale des territoires a mis en place le Guichet unique de la **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE** « Rénov'Occitanie Lot » en partenariat avec les intercommunalités, la Région et le Conseil départemental.

Financé par l'État, ce dispositif a pour objectif d'apporter une information et un conseil gratuit et neutre aux particuliers propriétaires de logements pour la conduite de leur projet de rénovation énergétique.

Dans le cadre de la stratégie départementale de production d'**ÉNERGIES RENOUVELABLES** adoptée, les services de l'État, en collaboration avec le Conseil départemental, ont permis d'avancer sur la cartographie des zones propices au développement des éoliennes.

Le pôle énergies renouvelables du Lot et du réseau lotois de transition énergétique a poursuivi son activité avec l'étude de 12 projets de **PARCS PHOTOVOLTAÏQUES** portant sur une surface moyenne de 14ha et une puissance moyenne de 13MW. 11 projets sont soumis à une étude d'impact et 7 à la production d'étude préalables de compensation collective d'impact agricole.

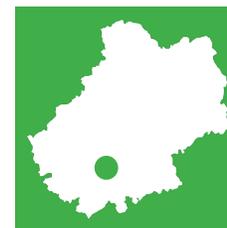


PROTÉGER LE PATRIMOINE

Plus de 2 500 dossiers d'autorisation de travaux en **ESPACES PROTÉGÉS** ont été traités, dans un délai moyen de 10 jours, par les services de l'UDAP soit une augmentation en volume de dossiers de 30 % par rapport à 2020.



© Pompiers du Lot



Le ministère de la Culture a déployé un plan d'actions d'amélioration de la **SÉCURITÉ DES CATHÉDRALES** propriétés de l'État. Une visite de la cathédrale de Cahors a eu lieu au mois de septembre 2021 et a fait l'objet

d'un rapport provisoire. Dans l'attente des travaux, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, en collaboration avec le service départemental d'incendie et de secours, ont réalisé deux exercices incendie.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE

Le plan « **ACTION CŒUR DE VILLE** », ayant pour objectif de résorber l'habitat vacant en réhabilitant les logements et revitaliser le commerce en centre-ville, a vu se développer ses premières actions dans les communes de Cahors et Figeac.



Après une rencontre organisée en février 2021 avec Joël Giraud, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ruralité, à Gramat, le dispositif national « **PETITE VILLE DE DEMAIN** », initié en 2020, se poursuit pour les 20 communes lotoises lauréates notamment par le recrutement de leur chef de projet.

Ce dernier assurera l'élaboration et l'animation du plan d'actions. Les communes se préparent également à conventionner (ORT) pour la mise en œuvre de leur stratégie.

Les services de la DDT ont poursuivi l'**ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS** en déployant un ensemble de dispositifs, comme des ateliers A0 pour cartographier et prioriser les projets des élus dans les communes de Gourdon, Limogne-en-Quercy, Lalbenque, Luzech, Praysac et Puy-L'Évêque, ou encore en apportant une aide au recrutement des chefs de projet.

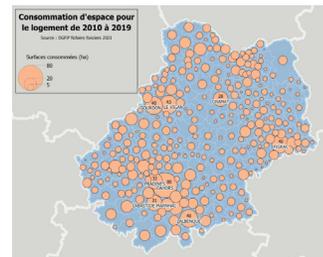
La DDT a été mobilisée pour accompagner l'émergence de **PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE DIMENSION SIGNIFICATIVE**, à la fois de nature commerciale (projets d'implantation de centre commerciaux, enseignes sportives, ...) et d'équipements collectifs (maisons de santé, EPADH,...). Elle s'attache à anticiper les points d'attention ou de vigilance pour permettre au porteur de projet de prévenir les difficultés, d'apprécier les délais et d'aménager le cas échéant les points sensibles.

En 2021, les services de la DDT ont publié quatre études à destination des élus et décideurs en vue d'éclairer leurs **DÉCISIONS D'AVENIR** sur les thématiques suivantes : la démographie lotoise, la consommation d'espace pour le logement, la construction dans le Lot et les installations en agriculture de 2015 à 2020.

Ces différentes analyses sont disponibles sur le site internet des services de l'État. Celui-ci propose également un accès aux **INFORMATIONS TERRITORIALES** et documents d'urbanisme via une cartographie interactive ouverte au public.

Les services de la DDT ont instruit les demandes d'**AUTORISATION D'URBANISME** de 92 communes, soit une augmentation de 12 %. Ce phénomène s'inscrit dans la forte dynamique de construction observée dans le département au cours des derniers mois, notamment en matière de logements neufs.

En 2021, 241 communes lotoises ont appliqué la **TAXE D'AMÉNAGEMENT**, assise principalement sur la surface des constructions autorisées. 4 965 titres ont été émis pour un total de 3,2 millions d'euros.



En application de la stratégie des services de l'État pour une **GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE** et en écho à l'objectif « Zéro artificialisa-

tion nette », la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) a entamé la réalisation d'un inventaire départemental des friches agricoles pouvant être mobilisées pour une activité agricole ou forestière qui a été présenté en début de l'année 2022.

En 2021, la CDPENAF a élaboré une charte relative à la **CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS AGRICOLES** en zone naturelle non constructible qui a été présenté au 1^{er} semestre 2022. Le comité départemental a examiné 92 dossiers pour 58 342 m² dont 41 bâtiments agricoles avec toiture photovoltaïque.



L'HABITAT

S'agissant de la **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS PRIVÉS**, le bilan 2021 est remarquable compte tenu de la très forte dynamique de **MAPRIMERÉNOV** qui multiplie par 4 ses résultats en 2021 : 2 896 dossiers déposés en 2021, 10 millions d'euros de primes versées, et 32 millions d'euros de travaux générés pour les entreprises.

Ces aides incitatives représentent en moyenne un tiers du coût des travaux (changer son système de chauffage, améliorer son isolation, installer un chauffe-eau solaire...). Elles bénéficient depuis 2021 à tous les ménages, quel que soit leur niveau de ressources. Dans le Lot, ce sont très majoritairement des **MÉNAGES À RESOURCES MODESTES** qui en sont les premiers bénéficiaires.

maprimerénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

12 signataires acteurs de la lutte contre l'habitat indigne dans le Lot ont signé en mars 2021 le nouveau protocole de **LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE**. Ce document consigne à la fois des objectifs et des principes de coopération ainsi que les engagements des différents services ou collectivités signataires.

L'année 2021 est marquée par une faible production en **LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**, liée au contrecoup de la crise sanitaire et aux difficultés financières de l'office public HLM. La production est toutefois soutenue par les 17 opérations de réhabilitation de logements communaux et 20 constructions neuves en accession sociale portées par la SA Polygone.

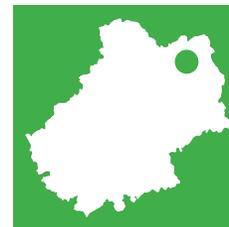
LA GESTION DE L'EAU



Le comité départemental de suivi de l'**ÉTIAGE** qui réunit les partenaires (agriculteurs, pêcheurs, OFB, syndicats de rivières, EPTB, conseil départemental,...) a été confirmé en 2021 dans son rôle opérationnel. Il s'est réuni afin de prendre des décisions de restriction en coordination avec les autres départements en amont et en aval des bassins et rivières. L'installation progressive d'un étiage généralisé et tardif à partir du 7 août a conduit à des mesures de restrictions jusqu'en décembre.



Dans le cadre de sa mission de préfet coordonnateur du **SOUS-BASSIN LOT**, le préfet du Lot a mobilisé les 4 autres préfets concernés autour de la démarche d'élaboration d'une **STRATÉGIE COMMUNE**. Les enjeux majeurs communs identifiés à l'échelle du sous-bassin ont permis d'identifier 10 objectifs que l'ensemble des partenaires portent ensemble, chacun déclinant sur son territoire les actions pertinentes pour les atteindre.



Un programme de modernisation des **SYSTÈMES D'ÉPURATION** a fait l'objet de contractualisations avec certaines collectivités du département (Figeac, Gramat et **SAINT-CÉRE**).

Les services de l'État ont poursuivi la coordination des missions de contrôle au titre de la **POLICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FORÊT** avec le souci permanent du dialogue avec les acteurs concernés, notamment par l'organisation des réunions de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) par voie dématérialisée.

En matière de **POLICE DE L'EAU**, sur 126 procédures instruites, 102 contrôles terrain, 35 rapports de manquement administratif ont été établis, qui ont donné lieu à seulement 3 arrêtés de mise en demeure.

Sur le **DOMAINE PUBLIC FLUVIAL** (rivière Lot), le service a instruit 71 autorisations de prélèvement d'eau et 26 nouvelles autorisations d'occupation temporaire.

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE



Dans le cadre de **FRANCE RELANCE**, ce sont **5,57 MILLIONS D'EUROS** qui ont été accordés aux exploitations agricoles pour leurs investissements vers la préparation au changement climatique, l'amélioration

du bien-être animal, la plantation de haies, le développement des démarches bio, ainsi que l'investissement avec les collectivités dans les plans alimentaires territoriaux (PAT). Sur ce volet, deux PAT ont pu conforter leur plan d'action (Grand Cahors et **CAUVALDOR**) et le PAT du Grand Figeac a émergé.

Le plan de relance a notamment permis de faire émerger plusieurs projets :

- 140 exploitants agricoles ont perçu 2 millions d'euros pour la **CONVERSION DE LEURS AGRO-EQUIPEMENTS**
- 37 exploitations ont été aidées à hauteur de 162 865 €, dans le cadre de leurs investissements de protection face aux **ALÉAS CLIMATIQUES**
- l'abattoir de Saint-Céré a perçu 162 865 €, pour un projet de **MODERNISATION**
- l'appel à projet de **RESTRUCTURATION DES FILIÈRES** agricoles et alimentaires a bénéficié à Capel, pour la filière ovine, et à l'AOP Rocamadour.



Le **RENOUVELLEMENT DES EXPLOITATIONS** constitue un enjeu majeur pour le maintien de la compétitivité de l'activité agricole du département. En 2021, 44 dossiers de demande d'aides ont été déposés pour un montant de 1 489 800 €, confirmant la dynamique positive observée depuis les 3 dernières années.



La DDT a accompagné les professionnels vers des pratiques agricoles durables. Convaincu que l'irrigation est une nécessité pour sécuriser et régulariser les productions agricoles, le préfet du Lot a porté auprès du gouvernement un plan de **RECONQUÊTE DE PLANS D'EAU** qui s'inscrit dans le « Varenne de l'eau » du ministre de l'Agriculture.



3 392 exploitations lotoises, gérées par 4 200 agriculteurs, ont bénéficié d'un montant total de 82,6 millions d'euros au titre de la **PAC 2021**. Ces aides ont contribué à la poursuite des conversions en agriculture biologique avec 650 exploitations supplémentaires en fin d'année.

À la suite du **GEL D'AVRIL 2021**, les agriculteurs lotois ont bénéficié d'indemnités à hauteur de 10 millions d'euros faisant appel à plusieurs dispositifs tels que les fonds d'urgences ou la prise en charge des cotisations sociales. La **SÉCHERESSE 2020** n'ayant pas été retenue au titre des calamités agricoles, les exploitations les plus touchées ont pu bénéficier du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale 2021 dont le montant total s'élève à 2 millions d'euros.



La **BIODIVERSITÉ** a fait l'objet d'une attention particulière avec l'instruction de 84 dossiers d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, 11 contrôles de terrain pour assurer le suivi des aires protégées et 21 avis pour la prise en compte des enjeux environnementaux.

Plus de 51 000 € ont été attribués aux projets de **JARDINS PARTAGÉS**, permettant ainsi à chaque citoyen de s'engager pour la biodiversité, et remettre la nature au cœur des centres-villes.



12 202

élèves dans le 1^{er} degré
dont 11 040 élèves dans le public,
et 1 162 élèves dans le privé

194

écoles maternelles et élémentaires,
dont 182 écoles dans le public,
et 12 écoles dans le privé

12 048

élèves dans le 2nd degré,
dont 10 251 élèves dans le public
et 1 797 élèves dans le privé

98,1 %

de réussite au baccalauréat général

96,9 %

de réussite
au baccalauréat technologique

94,5 %

de réussite
au baccalauréat professionnel

89,5 %

de réussite au diplôme national
du brevet (DNB)

6,36

élèves par professeur, taux d'enca-
drement contribuant au soutien
continu à l'école en milieu rural

20,01

élèves par classe en moyenne

ÉDUCUER ET FORMER

Le **PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL**, en collaboration avec le Conseil départemental, continue de se développer dans le département en permettant aux collèges de bénéficier de ressources riches et de qualité pour favoriser des parcours éducatifs en matière d'arts, de culture, de santé et de citoyenneté.



6 nouveaux **PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ (PIAL)** ont été mis en place portant la couverture du département à 100 %, avec 21 structures ouvertes.

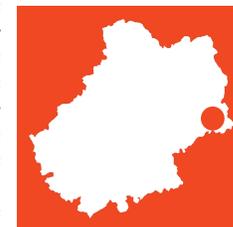
Un poste de conseiller pédagogique ASH et 6 supports d'AESH référents ont été créés.

Un poste d'enseignant référent scolarité (ERS) a été ouvert pour assurer un meilleur suivi du parcours des **ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP**.

221 enseignants lotois du premier degré ont pu bénéficier du dispositif du plan Français et Mathématiques pour **RENFORCER LEURS FORMATIONS** par un accompagnement au sein des classes.

Dispositif « Devoirs faits », évaluation de rentrée..., 32 **STAGES DE RÉUSSITE GRATUITS** ont été proposés pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne pour les élèves volontaires.

34 jeunes en rupture scolaire ont été accompagnés dans le cadre de la mission de **LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE**. Comme chaque année, le lycée « Nouvelle chance » à **FIGEAC** a pris en charge 13 élèves pour la préparation des épreuves du bac. L'atelier relais départemental a accueilli 105 collégiens en risque de marginalisation scolaire.



Le développement de l'enseignement, de la connaissance de la **LANGUE ET DE LA CULTURE OCCITANE** continue de se développer dans le premier degré, avec le recrutement d'un poste d'enseignant supplémentaire, et dans le second degré, avec la nomination d'un enseignant certifié Occitan pour développer des actions culturelles dans les collèges et les lycées lotois.



176 jeunes ont choisi de s'inscrire en **APPRENTISSAGE** dans les lycées professionnels du département, en CAP, bacs professionnels et BTS.

55 élèves, nouvellement arrivés en France ont été accueillis dans 28 écoles du département pour bénéficier d'un **ENSEIGNEMENT DE FRANÇAIS/LANGUE ÉTRANGÈRE**. Pour le second degré, ce sont 60 jeunes inscrits dans une des cinq unités pédagogiques pour élèves allophones dont dispose le département.

9 établissements sont inscrits dans le dispositif d'accompagnement et de tutorat « **LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE** » en partenariat avec l'IEP de Toulouse et le dispositif Trait d'union avec le CFA académique. Il concerne 230 élèves lotois.

Comme en 2020, le projet Acorda a permis à 7 établissements lotois d'identifier les **DISPOSITIFS EXISTANTS D'ORIENTATION** pour les élèves vers les études supérieures et de les intégrer dans une démarche progressive et co-construite.



Initiative portée par la Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté, « **LES PRODIGES DE LA RÉPUBLIQUE** » visent à affirmer la reconnaissance de la Nation envers celles et ceux qui donnent de leur temps au service de la collectivité et à travers un engagement citoyen.

Le jury départemental du Lot composé de 5 membres a sélectionné **7 LAURÉATS** sur les 25 candidatures reçus.

Un diplôme ainsi qu'une médaille de la préfecture leur ont été remis lors d'une cérémonie organisée au début de l'été 2021. Ils se sont particulièrement distingués pour apporter leur aide pendant la crise sanitaire.

5 stages « **JEUNESSE ET CITOYENNETÉ** » ont été organisés par le délégué départemental militaire (DMD) au profit de 75 collégiens et lycéens tous volontaires.



Il est à noter la participation, à chaque session, du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, qui sensibilise les jeunes au devoir de mémoire, au Bleu de France ainsi qu'à la fonction de Porte-drapeau.

Le DMD a également réalisé des **ATELIERS « CITOYENNETÉ »** au profit de 500 élèves de classes primaires, dans 12 écoles du département. Il a sensibilisé les lycéens de Gaston Monnerville sur les carrières militaires lors du carrefour des métiers.

Pour la deuxième année consécutive, la **CLASSE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ GLOBALE** a été ouverte au collège de **LUZÉCH**. Depuis le 2 juillet 2021, les élèves disposent désormais d'un drapeau qui leur a été transmis au cours d'une cérémonie par le président de la fédération départementale du Lot des anciens combattants du front, association aujourd'hui dissoute. Ce geste symbolique contribue au devoir de mémoire.



Le **SERVICE NATIONAL UNIVERSEL** s'est déployé dans le Lot comme sur l'ensemble du territoire national. Il constitue une étape dans le parcours citoyen des jeunes et concerne prioritairement les élèves en fin de seconde.

Deux séjours de cohésion ont été organisés dans le Lot par les services de l'Éducation nationale, la DMD et l'ONACVVG, en juin et juillet et ont permis à plus de 200 jeunes venus, de l'Hérault, de la Haute-Garonne et des Pyrénées-Orientales de vivre l'un des moments forts du SNU.

Le séjour de juin a été implanté au centre de vacances de Véolia à Saint-Sozy, et au centre de vacances de Montvalent ; le séjour de juillet à l'auberge de jeunesse de Cahors et au lycée agricole du Montat.

Parallèlement, **84 JEUNES LOTOIS** sont partis dans les Pyrénées-Orientales en juin et en Lozère en juillet pour effectuer leur séjour de cohésion.

Ils accompliront durant l'année scolaire 2022/2023 une mission d'intérêt général (MIG) de deux semaines au sein d'une association ou d'un service public.

En 2022, l'accueil de jeunes a été renouvelé.



100 %

des communes ont eu recours à EIREL, dispositif dématérialisé, pour la remontée des résultats des élections

23 048 427 €

d'investissement de l'État pour les projets des collectivités, soit une augmentation de 15,9 % par rapport à 2020

227

opérations financées, principalement au titre de la DETR et de la DSIL/DSID rénovation énergétique

35 000

actes des collectivités reçus par la préfecture

6 000

actes contrôlés, soit 17 % des actes reçus, donnant lieu à 200 lettres d'observation

2 642

dossiers déposés et traités par la préfecture dans le cadre du Brexit

2 500

titres de séjour délivrés à des Britanniques, à la suite du Brexit

54

buralistes pratiquant le paiement de proximité, permettant 6 000 paiements en 2021, soit 6 fois plus qu'en 2020

SERVIR LES CITOYENS ET LES COLLECTIVITÉS



L'année 2021 a été marquée par le **RENOUVELLEMENT DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX**. Le 1^{er} tour de l'élection a eu lieu le 20 juin et le 2nd tour le 27 juin. 52 binômes de candidats ont été enregistrés pour le scrutin départemental.

Le département du Lot a accueilli la nouvelle **SOUS-PRÉFÈTE** de l'arrondissement de Figeac, Anne-Cécile Vialle, le 16 août 2021.



La **COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTER-COMMUNALE**, recomposée à la suite du renouvellement de l'ensemble des exécutifs locaux, a été installée à la fin de l'année.

Le niveau de la **COMMANDE PUBLIQUE** s'est maintenu grâce aux multiples aides accordées par l'État dans le cadre du plan de relance. Néanmoins, l'impact de la crise sanitaire s'est traduit par des difficultés d'approvisionnement, la hausse du coût des matières premières et la pénurie de main d'œuvre.

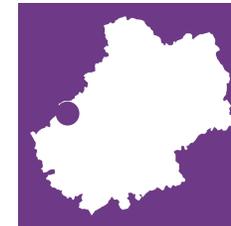
Une enquête a été lancée auprès des 141 communes lotoises accueillant une ou plusieurs écoles sur leur territoire afin de réviser le **COÛT MOYEN DÉPARTEMENTAL DES ENFANTS SCOLARISÉS** en école maternelle et primaire. 90 % des collectivités concernées ont répondu.

L'objectif de 23 structures labellisées **FRANCE SERVICES** correspondant à la feuille de route du Lot a été atteint. Ce réseau permet ainsi aux Lotois un accès aux services publics composés d'au moins 9 opérateurs, par des agents formés, à moins de 30 minutes de leur domicile et en un lieu unique.

Le dispositif des **CONSEILLERS NUMÉRIQUES** a permis de doter le Lot de 23 postes dont la mission est d'accompagner, à temps complet, les Lotois dans l'usage du numérique. 6 de ces 23 conseillers numériques sont installés dans des maisons France services. L'État prend par ailleurs en charge leur formation initiale.

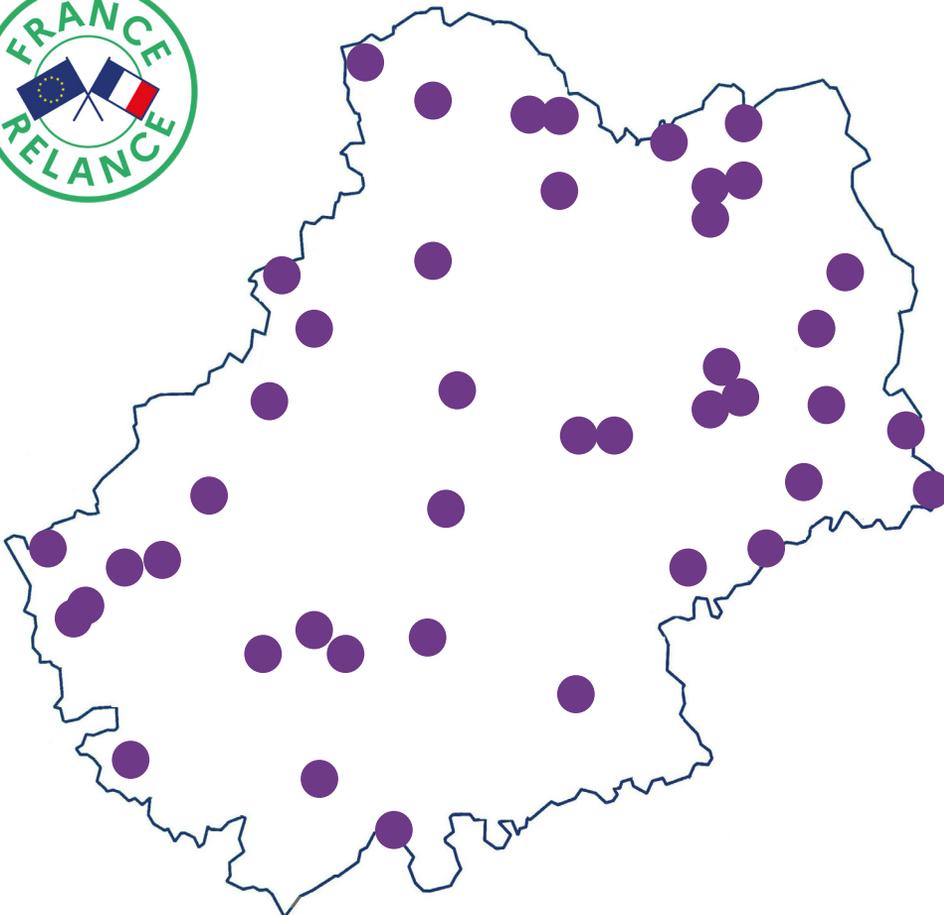
La préfecture a mis en œuvre l'**AUTOMATISATION DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE FCTVA** pour les collectivités qui déclarent leurs dépenses éligibles l'année de leur réalisation (soit 22 collectivités).

La DDFIP du Lot expérimente le **COMPTE FINANCIER UNIQUE** pour les collectivités territoriales, dispositif qui se déploie jusqu'en 2023.



La mise place par la DDFIP des **CONSEILLERS AUX DÉCIDEURS LOCAUX**, dédiés à la mission de conseil auprès des collectivités locales, débutée en 2020 s'est poursuivie en 2021. Désormais 5 conseillers sont positionnés auprès des collectivités des communautés de communes de **CAZALS-SALVIAC** et de la Vallée du Lot et du Vignoble, Quercy Bouriane et Causse de Labastide-Murat, Cauvaldor et Grand Figeac.

FRANCE RELANCE DANS LES COLLECTIVITÉS



839 200 €

pour la réhabilitation des archives
départementales à CAHORS

122 701 €

pour la rénovation énergétique de bâtiments
communaux de GIGNAC

152 000 €

pour l'isolation et les menuiseries extérieures
des façades du collège de LACAPELLE-MARIVAL

300 025 €

pour la rénovation énergétique
du groupe scolaire de PRADINES

308 977 €

pour la réfection des menuiseries
extérieures et l'isolation des toitures
du collège de SAINT-CÉRÉ

26 276 €

pour la rénovation énergétique
de l'école de PERN

135 883 €

pour la rénovation énergétique
de l'école de MIERS

129 322 €

pour la transformation de l'ancienne école
de VIRE-SUR-LOT en pôle santé

15 229 €

pour la réhabilitation du foyer rural de CALÈS

7,3 %

taux de chômage
au 4^e trimestre 2021

13 840

demandeurs d'emploi
au 4^e trimestre 2021

55 945

salariés
au 4^e trimestre 2021

1 205

contrats d'apprentissage
signés avec l'aide
exceptionnelle apprentissage

993

jeunes accompagnés en Parcours
d'accompagnement contractuali-
sé vers l'emploi et l'autonomie

784

« Garantie Jeunes »

42

salariés d'une entreprise adaptée

15

structures de l'insertion par l'acti-
vité économique

1 450 808 €

structures de l'insertion par l'acti-
vité économique

FAVORISER L'EMPLOI

De nombreux événements permettant la rencontre collective de demandeurs d'emplois et d'entreprises concernées par des **DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT** ont été organisés en 2021 dans les 3 arrondissements du département. Le dispositif « Prends tes baskets », mis en place par les services de Pôle emploi ont permis à des jeunes lotois d'aller directement à la rencontre des chefs d'entreprises pour découvrir des métiers et se porter candidats.

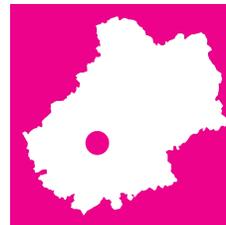


En 2021, la Mission locale a été dotée de 41 000 € supplémentaires afin de financer son implication aux côtés de la DSDEN dans l'accompagnement des jeunes concernés par « l'**OBLIGATION DE FORMATION** », entrée en vigueur en septembre 2021.

L'État a financé 396 **PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES** (PEC), 181 contrats **INITIATIVE EMPLOI** Jeunes, 10 emplois francs.

Dans le Lot, deux **ENTREPRISES ADAPTÉES** permettent d'accueillir et accompagner sur leurs postes de travail des personnes en situation de handicap, en difficulté pour travailler dans le milieu ordinaire. 42 personnes dans le département sont salariées d'une entreprise adaptée.

15 **STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE** (SIAE) couvrent le département, financées majoritairement par l'État à hauteur de 1 450 808 €. Elles ont permis l'activité de 158,33 ETP annuels. Les SIAE ont ainsi accompagné 787



salariés dont 432 nouvelles embauches. Aux termes d'une étude de faisabilité, une nouvelle structure (chantier d'insertion) a vu le jour en fin d'année 2021 sur le territoire du **GRAND CAHORS**.

Emploi, formation, volontariat...

**À chacun
sa solution.**

1jeune1solution.gouv.fr



La dynamique lancée en juillet 2020 dans le cadre du **PLAN UN JEUNE UNE SOLUTION** s'est poursuivie en 2021. Il a permis de concentrer efforts et moyens pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Les contrats en alternance et d'apprentissage en particulier, ont connu une évolution significative sur deux années (+26%) imputable à des mesures financières incitatives, au rang desquelles l'**AIDE EXCEPTIONNELLE APPRENTISSAGE**. En 2021, 1 205 contrats ont été signés dans le département.

L'**AIDE À L'EMBAUCHE DES JEUNES** d'un montant de 4 000 euros a pris fin en mai 2021 favorisant l'embauche de 744 jeunes par des employeurs du secteur marchand.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



La crise sanitaire a fortement perturbé la **VIE ÉCONOMIQUE** du département. La forte mobilisation de l'état a permis de soutenir les entreprises par la mise en œuvre de dispositifs de soutien.

Le **FONDS DE SOLIDARITÉ**, dispositif d'aide aux entreprises, dans le contexte de la crise sanitaire, a bénéficié à 6 266 entreprises du Lot pour plus de 94 millions d'euros.

L'**ACTIVITÉ PARTIELLE** a permis d'indemniser 3 334 établissements pour 18 726 salariés, pour un montant de 55 423 000 € et de 5 668 920 heures chômées. Les trois secteurs les plus aidés ont été l'hôtellerie-restauration, l'industrie et le commerce.

56 accords d'**ACTIVITÉ PARTIELLE LONGUE DURÉE** signés dans le département. Afin de permettre aux entreprises de maintenir les compétences de leurs salariés, des accords avec l'État peuvent être mis en place. Ils leur permettent de les accompagner au titre d'une activité réduite de l'ordre de 50 %, sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois.

Les **DISPOSITIFS « COÛTS FIXES »**, pour les entreprises ayant des charges fixes élevées, et « **REPRISE** » visant à soutenir les entreprises ayant repris un fonds de commerce en 2020, ont bénéficié à 9 entreprises du Lot pour 679 238 € en 2021.

Afin de permettre aux entreprises de rebondir, après la crise sanitaire, le Gouvernement a lancé, en septembre 2020, le plan **FRANCE RELANCE**. Largement déployé auprès des collectivités, l'État a financé, en 2021, les projets des entreprises dans les secteurs très variés de l'industrie, le numérique, l'agriculture, la culture, le tourisme... Les financements de France Relance, ont atteint, dans le Lot, pour les seuls acteurs des secteurs économiques, près de 21 millions d'euros.



Parmi ces projets, quelques entreprises emblématiques ont pu mener à bien certains projets innovants, se moderniser, ou encore entamer leur transition énergétique :

- Figeac Aéro, pour l'aéronautique, à hauteur de 2 662 625 €
- Soben, pour l'automobile, à hauteur de 1 230 000 €
- Pivaudran, dans le cadre du soutien aux projets industriels dans les territoires, à hauteur de 800 000 €

- **VIREBENT**, dans ce même cadre, à hauteur de 80 000 €
- 19 entreprises ont bénéficié du chèque Relance Export



94 millions d'euros
d'indemnisations au titre
du Fonds de solidarité

36 811 100 €
d'indemnisations au titre
de l'Activité partielle

249 554 000 €
ont été contracté par 1 961
entreprises dans le cadre
du Prêt garanti par l'État

20 994 945 €
injectés dans les entreprises
dans le cadre de France Relance

17 032 577 €
de crédits et baisse des impôts de
production

5 106 726 €
pour soutenir les projets
des entreprises du secteur
aéronautique

2 107 960 €
injectés dans le cadre de l'appel à
projets pour l'industrie du futur

5 570 000 €
pour soutenir les projets
des exploitations agricoles

304 495 €
pour le soutien aux entreprises
du secteur culturel

21

places de pension de famille ouvertes par la Croix Rouge

106

places au total, réparties sur 8 sites

0

expulsions locatives réalisées sans solution de relogement grâce à la forte mobilisation des services de l'État et leurs partenaires

77 500 €

crédits solidarité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

119

dossiers de demandes d'aides sociales soutenus par l'ONAC

4 000 €

d'aide à la reconversion professionnelle de deux anciens militaires

25 767 €

pour l'insertion des parents isolés

88 571 €

pour le financement d'un projet d'épicerie solidaire

103 576 €

pour lutter contre la pauvreté

MAINTENIR LA COHÉSION SOCIALE



L'année 2021 a été riche sur le plan de l'**ACCÈS AU LOGEMENT** pour les plus démunis. Après l'ouverture par la Croix-Rouge française de 21 places de pension de famille sur la commune de **PRADINES**, le Lot compte désormais 106 places, réparties sur 8 sites, dont 38 dites « résidences accueil » dédiées à des personnes souffrant de difficultés psychiques.



© Actulot

Le dispositif d'**INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML)** s'est élargi avec l'intervention de SOLIHA Lot, une agence à vocation sociale. Elle propose une nouvelle formule de gestion qui complète ceux déjà présents dans le Lot avec les opérateurs AHIS, Pause aux Filaos et Lot pour Toits.

Le projet de garde porté par Lot pour Toits a pour objectif de soutenir l'**INSERTION GLOBALE DES PARENTS ISOLÉS** inscrits comme demandeur d'emploi. Financé par l'État à hauteur de 25 767 € en 2021 et en 2022, ce projet est également co-construit avec la CAF, Pôle Emploi et le Conseil Départemental du Lot.

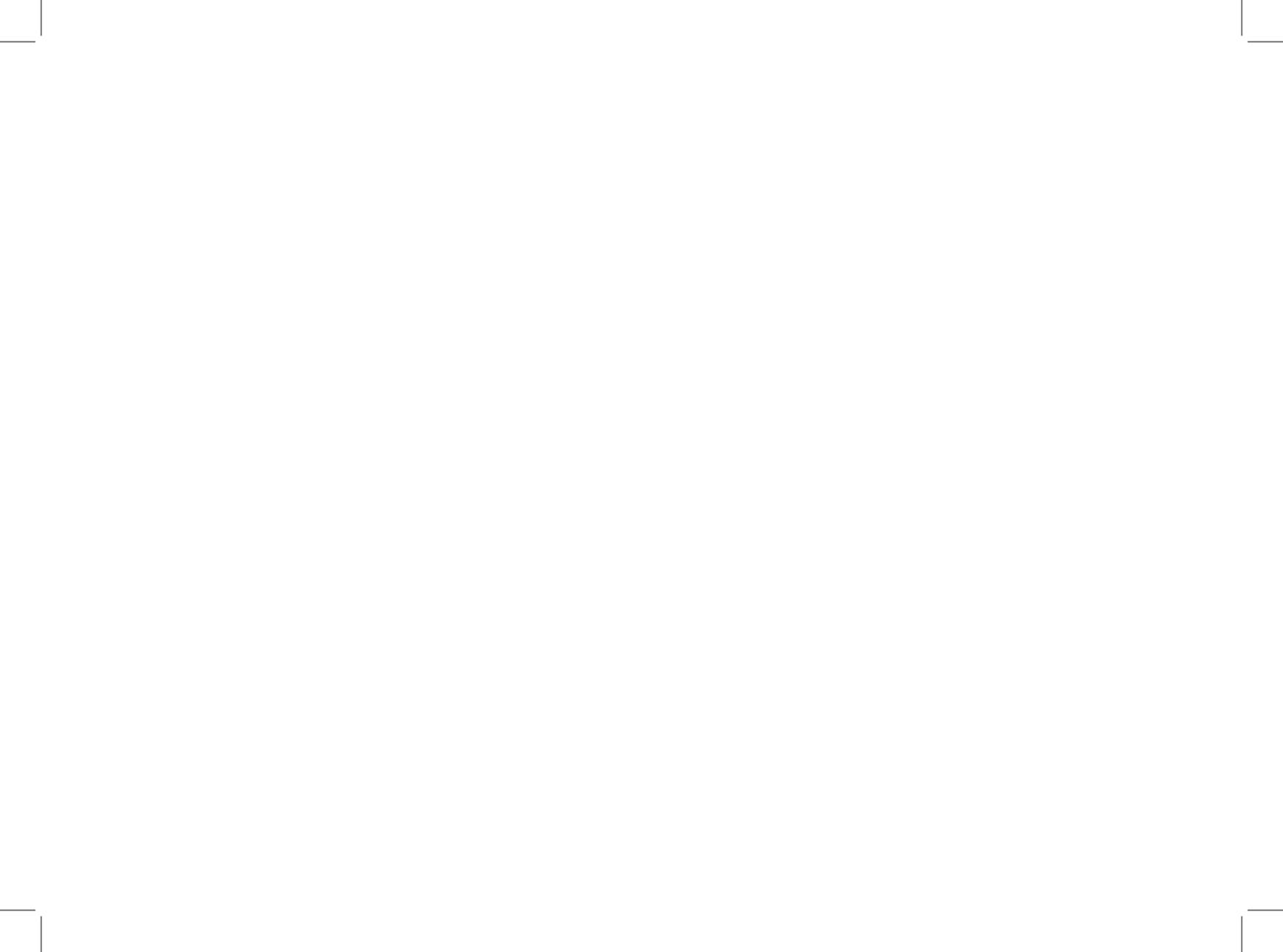
L'État a fait de la lutte contre les inégalités de destin une priorité et encore davantage durant l'année 2021. Pour agir dans le Lot, la **STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ** a fait l'objet d'une convention sur trois ans signée depuis le 25 juin 2019 avec le Conseil départemental. En 2021, l'État a contribué à hauteur de 103 576 € pour lutter contre la pauvreté.

Afin de soutenir les publics en situation de précarité en **DIFFICULTÉ DE MOBILITÉ**, l'État a financé 42 000€ en 2021 afin de compléter l'offre existante, par le biais de chèques mobilité avec un accompagnement par l'Association pour l'Habitat des Jeunes en Quercy (AHJQ).

S'agissant de la **POLITIQUE DE LA VILLE**, dans les quartiers de Cahors, les fonds de l'État ont permis de financer de nombreuses actions à destination de 25 porteurs de projets avec notamment des actions en faveur d'enfants à travers le programme de réussite éducative. L'enveloppe dédiée aux quartiers de politique de la ville, initialement de 70 000 € a été abondée d'environ 51 000 € au titre de **QUARTIERS D'ÉTÉ** et quartiers solidaires.

En décembre, un « **FORUM LAÏCITÉ** » a été organisé par les services de la préfecture et l'UDAF du Lot avec le soutien de la CAF, pour faire un état des lieux et promouvoir le plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité ».







Direction des services du cabinet
Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Préfecture du Lot
Place Jean-Jacques Chapou - 46000 Cahors

Septembre 2022